



REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR UNE GESTION RAISONNEE DES DECHETS VERTS POUR LES PARTICULIERS

Objectif du financement :

Dans le cadre de son Schéma Territorial de Gestion des déchets Organiques qui vise à réduire de 12% les apports de déchets verts en déchèterie, le SYDEM Dômes et Combrailles souhaite aider les particuliers du territoire à réduire leur production de déchets verts.

Bénéficiaires :

Les habitants du territoire du SYDEM Dômes et Combrailles (33 communes) s'acquittant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Montant de l'aide :

Le montant de la subvention varie en fonction du matériel ou de la prestation. Les dépenses éligibles au dispositif sont les suivantes :

Objet	Aide financière
Achat d'un broyeur individuel	30% du prix d'achat TTC plafonnée à 150€
Achat d'un broyeur mutualisé	30% du prix d'achat TTC plafonnée à 300€
Achat d'un kit mulching pour tondeuse	Maximum 50€ sur présentation de la facture
Achat d'une tondeuse mulching, d'un robot tondeuse	30% du prix d'achat TTC plafonnée à 80€
Une location ou prestation de broyage	50% du prix TTC plafonnée à 100€

Modalités de l'aide et composition du dossier :

I. Modalités :

- une seule aide allouée par personne ou groupement de personnes,
- cette aide est allouée en fonction de la date d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits disponibles,
- le paiement sera réalisé en un seul versement sur présentation de la facture correspondant à l'achat du matériel ou de la prestation,
- l'acquisition du matériel, la date de la location ou de la prestation de broyage devra être postérieure au 27 mars 2024, date de mise en place du dispositif.

2. Composition du dossier :

- formulaire de demande de subvention complété
- deux exemplaires originaux de la convention signée par la (ou les personnes qui utiliseront le broyeur partagé subventionné)
- la preuve de constitution du groupement (statut association, ...)
- la facture du matériel acheté, faisant apparaître les spécificités du matériel (mention « mulching »)
- un Relevé d'Identité Bancaire

3. Engagement du bénéficiaire :

- le bénéficiaire s'engage à répondre aux sollicitations éventuelles du SYDEM sur l'utilisation du matériel et l'évaluation de son impact
- le bénéficiaire s'engage à apporter la preuve aux services du SYDEM Dômes et Combrailles, qui en feront la demande, qu'il est en possession du matériel subventionné.

Ce dossier sera à adresser à :

**Monsieur le Président
SYDEM Dômes et Combrailles
37 Route de Pulvérières - Le Vauriat
63230 SAINT OURS LES ROCHES**

Le SYDEM Dômes et Combrailles se réserve le droit, si nécessaire, de demander tout complément d'information.

Contact :

SYDEM Dômes et Combrailles
37 Route de Pulvérières - Le Vauriat
63230 SAINT OURS LES ROCHES
Tél. : 04.73.73.16.83
Mail : prevention@sydem63.fr